



Extrait du site FADBEN

<http://www.fadben.asso.fr/Circulaire-du-23-05-1997.html>

# **Circulaire du**

# **23/05/1997**

- Menu central - Métier - Textes officiels -

Date de mise en ligne : dimanche 5 octobre 2008

---

**FADBEN**

---

# **Mission du pro-fesseur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et tech-no-lo-gique ou en lycée pro-fes-sionnel**

*Cir-cu-laire n°97-123 du 23/05/1997 adressée aux rec-teurs d'académie, aux direc-teurs des IUFM*

## **Avant- propos**

Ce document précise, après un rappel de la mission du pro-fesseur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et tech-no-lo-gique ou en lycée pro-fes-sionnel, quelles sont les com-pé-tences pro-fes-sionnelles générales que la for-mation ini-tiale doit s'attacher à construire, quels que soient sa dis-ci-pline et son établis-ement d'exercice.

Il s'agit ainsi de pro-poser des réfé-rences com-munes aux dif-fé-rents par-te-naires du dis-po-sitif de for-mation ini-tiale : les ins-tances minis-té-rielles et aca-dé-miques, les uni-ver-sités, les ins-tituts uni-ver-si-taires de for-mation des maîtres, les corps d'inspection, les établis-se-ments sco-laires et les futurs professeurs.

Pour autant, l'ensemble des com-pé-tences men-tionnées ne saurait d'aucune façon s'interpréter comme consti-tuant un réfé-rentiel d'évaluation des pro-fes-seurs stagiaires.

Les com-pé-tences citées ne sont pas exclu-sives de com-pé-tences plus spé-ci-fiques. Par ailleurs, elles ne peuvent être tota-lement acquises en fin de for-mation ini-tiale et seront pro-gres-si-vement maî-trisées grâce à la pra-tique de l'enseignement et à la for-mation continue.

Enfin, le présent document ne peut pré-tendre à un caractère défi-nitif : il devra être régu-liè-rement actualisé, en fonction des évolu-tions du service public d'éducation et de la réflexion per-ma-nente que mènent les par-te-naires de la for-mation sur les objectifs et l'organisation de celle- ci.

## **Introduction**

Le pro-fesseur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et tech-no-lo-gique ou en lycée pro-fes-sionnel par-tici-pe au service public d'éducation qui s'attache à trans-mettre les valeurs de la Répu-blique, notamment l'idéal laïque qui exclut toute dis-cri-mi-nation de sexe, de culture ou de religion. Le pro-fesseur, fonc-tion-naire de l'Etat, relève du statut général de la fonction publique et du statut par-ti-culier de son corps d'appartenance qui défi-nissent ses droits et obligations.

Le pro-fesseur exerce son métier dans des établis-se-ments secon-daires aux carac-té-ris-tiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les for-ma-tions offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et pro-fes-sionnelle. Il leur fait acquérir les connais-sances et savoir- faire, selon les niveaux fixés par les pro-grammes et réfé-rentiels de diplômes et concourt au déve-lop-pement de leurs apti-tudes et capa-cités. Il les aide à déve-lopper leur esprit cri-tique, à construire leur auto-nomie et à élaborer un projet per-sonnel. Il se pré-occupe également de faire com-prendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos ins-ti-tu-tions, et de les pré-parer au plein exercice de la citoyenneté. Dans le cadre des orien-ta-tions et des

pro-grammes définis par le ministre chargé de l'Éducation nationale, des ori-en-ta-tions aca-dé-miques et des objectifs du projet d'établissement, le pro-fesseur dispose d'une auto-nomie dans ses choix péda-go-giques. Cette auto-nomie s'exerce dans le respect des prin-cipes suivants :

- \* les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du pro-fesseur, qui les considère comme des per-sonnes capables d'apprendre et de pro-gresser et qui les conduit à devenir les acteurs de leur propre formation ;
- \* le pro-fesseur agit avec équité envers les élèves ; il les connaît et les accepte dans le respect de leur diversité il est attentif à leurs difficultés ;
- \* au sein de la com-mu-nauté éducative, le pro-fesseur exerce son métier en liaison avec d'autres, dans le cadre d'équipes variées ;
- \* le pro-fesseur a conscience qu'il exerce un métier com-plex, diver-sifi et en constante évolution. Il sait qu'il lui revient de pour-suivre sa propre for-mation tout au long de sa car-rière. Il s'attache pour cela à actua-liser ses connais-sances et à mener une réflexion per-ma-nente sur ses pra-tiques professionnelles.

La mission du pro-fesseur et la res-pon-sa-bilité qu'elle implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiées et de son établis-ement d'exercice.

### **Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif**

En fin de for-mation ini-tiale le pro-fesseur connaît ses droits et obli-ga-tions. Il est capable de :

- Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation

Le service public d'éducation est "conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances" (article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989). Cela nécessite que le pro-fesseur sache, pour des élèves très divers, donner sens aux appren-tis-sages qu'il propose. Il permet ainsi l'acquisition de savoirs et de com-pé-tences et contribue également à former de futurs adultes à même d'assumer les res-pon-sa-bi-lités inhé-rentes à toute vie per-son-nelle, sociale et pro-fes-sion-nelle et capables "d'adaptation, de créa-tivité et de soli-darité" (rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989).

- Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

Le pro-fesseur doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système. Il doit également connaître les textes essen-tiels concernant l'organisation du service public de l'éducation, ses évolu-tions et son fonc-tion-nement. Il pourra ainsi se com-porter en acteur du système éducatif et favo-riser son adap-tation en par-ti-cipant à la conception et la mise en oeuvre d'innovations, de nou-veaux dis-po-sitifs, de nou-veaux pro-grammes et diplômes.

Conscient des enjeux que repré-sente, pour ses élèves, la conti-nuité de l'action éducative, il par-ticipe aux actions conduites pour faci-liter les tran-si-tions entre les dif-fé-rents cycles d'enseignement. Capable d'aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont sco-la-risés, il doit aussi par-ti-ciper à la déli-vrance des diplômes de l'Éducation nationale.

Il est également formé à col-la-borer à la réa-li-sation d'actions de par-te-nariat engagées entre l'établissement et son

environnement écono-mique, social et culturel.

## Exercer sa responsabilité dans la classe

En fin de formation initiale, le professeur doit, pour être capable d'enseigner, conformément à son statut, une ou plusieurs disciplines ou spécialités :

- Connaître sa discipline

Si, en fin de formation initiale, il ne peut être en mesure de mobiliser toute l'étendue des connaissances de sa (ou ses) discipline(s) d'enseignement, il doit en maîtriser les notions fondamentales et pouvoir en mettre en œuvre les démarches spécifiques. Ceci implique qu'il sache situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent. Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline, à sa dimension culturelle et à la manière dont elle contribue à la formation des jeunes. La culture qu'il a acquise, disciplinaire et générale, lui permet de situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance. Il sait choisir et organiser les connaissances essentielles et les concepts fondamentaux nécessaires à la structuration du savoir mais aussi choisir et mettre en œuvre les démarches pédagogiques liées à ces connaissances, en fonction des élèves qu'il a en charge.

Conscient du caractère global et de la cohérence que doit avoir la formation de l'élève, il a une connaissance précise des différents niveaux auxquels sa discipline est enseignée et de leur articulation. Il a repéré des convergences et des complémentarités avec d'autres disciplines ainsi que des différences de langage et de démarche. Il a le souci d'établir des collaborations avec ses collègues de la même discipline et d'autres disciplines ainsi qu'avec le professeur documentaliste. Il évite ainsi que ne se développe chez les élèves le sentiment d'un éclatement des savoirs et d'une juxtaposition des méthodes.

Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, il a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue française et dans le développement des capacités d'expression et de communication des élèves. Enfin, conscient de la nécessité de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière pour compléter et actualiser ses connaissances, améliorer ses démarches et développer ses compétences, il est informé des différents supports de ressources documentaires, des modalités pour y accéder ainsi que des ressources de formation auxquelles il peut faire appel.

- Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

En fin de formation initiale, le professeur est capable de concevoir, préparer, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou plurianuel. L'élaboration de ce projet implique qu'il sache, dans le cadre des programmes et à partir des acquis et des besoins de ses élèves, fixer les objectifs à atteindre et déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des méthodes ainsi que des savoirs et savoir-faire prescrits.

Elle suppose également qu'il s'informe des choix arrêtés par les autres professeurs de la classe et de sa discipline et en tienne compte. Pour chaque séquence, il définit, dans le cadre de sa progression, le (ou les) objectif(s) à atteindre, sélectionne les contenus d'enseignement, prévoit des démarches et situations variées favorables à l'apprentissage, adaptées aux objectifs qu'il s'est fixés et à la diversité de ses élèves. Il prévoit la succession des différents moments d'une séquence et en particulier l'alternance des temps de recherche, de tri et de synthèse d'informations en utilisant, de manière appropriée, les différents supports, outils et techniques qu'il a choisis.

Il est préparé à tirer parti des possibilités offertes par les technologies d'information et de communication. Il sait prévoir l'utilisation du centre de documentation et d'information, se servir des équipements nécessaires à l'enseignement de sa discipline ainsi que des salles spécialisées. Il sait, en un langage clair et précis, présenter aux élèves l'objectif et les contenus d'une séquence, les modalités du travail attendu d'eux et la manière dont les résultats seront évalués. Il sait également être à l'écoute et répondre aux besoins de chacun.

Il conçoit et met en œuvre les modalités d'évaluation adaptées aux objectifs de la séquence. Il est attentif aux effets de l'évaluation sur les élèves et utilise outils et méthodes leur permettant d'identifier tout autant leurs acquis que les savoirs et savoir-faire mal maîtrisés. Il sait l'importance à accorder à l'évaluation d'une séquence d'enseignement dans le souci d'accroître la pertinence et l'efficacité de sa pratique. Il s'attache à analyser les obstacles rencontrés dans le déroulement de la séquence ainsi que les écarts éventuels entre les résultats attendus et obtenus. Il tient compte pour préparer la suite et modifier éventuellement le projet initial et le calendrier prévus.

Conscient de l'importance, pour les élèves, d'une cohérence éducative résultant de pratiques convergentes au sein de l'équipe enseignante, il confronte ses pratiques à celles de ses collègues dans le cadre de concertations, notamment lors des conseils d'enseignement, et avec l'aide de l'équipe de direction et des corps d'inspection.

Dans les voies de formation qui incluent des stages ou des périodes de formation en entreprise, il sait analyser les référentiels des diplômes, veiller à l'articulation de la formation donnée dans l'établissement et en milieu professionnel, participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation en relation avec les autres partenaires de la formation.

- Savoir conduire la classe

Les compétences acquises par le professeur enfin de formation initiale doivent lui permettre, dans des contextes variés, de conduire la classe en liaison avec l'équipe pédagogique. Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.

Maître d'œuvre de l'organisation et du suivi de l'apprentissage des élèves qui lui sont confiés, il s'attache en permanence à leur en faire comprendre le sens et la finalité.

Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, obtenir leur adhésion aux règles collectives, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace. Il est attentif aux tensions qui peuvent apparaître. Il exerce son autorité avec équité. Il sait susciter et prendre en compte les observations et les initiatives des élèves sans perdre de vue les objectifs de travail. Il favorise les situations interactives et sait mettre en place des formes collectives de travail et d'apprentissage. Il s'attache à donner aux élèves le sens de leur responsabilité, à respecter et à tirer parti de leur diversité, à valoriser leur créativité et leurs talents, à développer leur autonomie dans le travail et leur capacité à conduire un travail personnel dans la classe ou en dehors de la classe.

Il fait preuve d'ouverture, il peut modifier la démarche choisie initialement, il est préparé à s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif. Il est capable d'identifier et d'analyser les difficultés d'apprentissage des élèves, de tirer le meilleur parti de leurs réussites, et de leur apporter conseils et soutien personnels avec le souci de les rendre acteurs de leur progression. Il veille à la gestion du temps en fonction des activités prévues, des interventions et difficultés des élèves ainsi que des incidents éventuels de la classe. Il sait utiliser l'espace et le geste et placer sa voix. Il sait choisir le registre de langue approprié ; ses modalités d'intervention et de communication sont ajustées en fonction des activités proposées et de la réceptivité des élèves. Il a conscience que ses attitudes, son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe.

## **Exercer sa responsabilité dans l'établissement**

Le professeur exerce le plus souvent dans un établissement public local d'enseignement, ou bien dans un établissement privé sous contrat d'association. Il est placé sous l'autorité du chef d'établissement.

Le professeur a le souci de prendre en compte les caractéristiques de son établissement et des publics d'élèves qu'il accueille, ses structures, ses ressources et ses contraintes, ses règles de fonctionnement. Il est sensibilisé à la portée et aux limites des indicateurs de fonctionnement et d'évaluation des établissements.

Il est partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en œuvre, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration, avec l'ensemble des personnels et des membres de la communauté éducative,

Un professeur n'est pas seul ; au sein de la communauté scolaire, il est membre d'une ou plusieurs équipes pédagogiques et éducatives. Il est préparé à travailler en équipe et à conduire avec d'autres des actions et des projets. Il a le souci de confronter ses démarches, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, avec celles de ses collègues. Il peut solliciter leur aide, ainsi que le conseil et l'appui des équipes de direction et des corps d'inspection.

Il sait quel rôle jouent dans l'établissement tous ceux qui, quel que soit leur emploi, participent à son fonctionnement.

Il connaît les différentes instances de concertation et de décision, il est conscient des responsabilités qu'il y exerce ou peut être appelé à exercer. Il sait qu'il a participé à l'élaboration de la politique de l'établissement.

Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, et ce, d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de référence.

Il connaît l'importance du règlement intérieur de l'établissement et sait en faire comprendre le sens à ses élèves. Il est capable de s'y référer à bon escient. De même, il connaît et sait faire respecter les règles générales de sécurité dans l'établissement.

Le professeur doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles et les informer sur les objectifs de son enseignement, examiner avec elles les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités de remédiation, conseiller, aider l'élève et sa famille dans l'élaboration du projet d'orientation.

Il participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels, d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Au sein des conseils de classe, il prend une part active dans le processus d'orientation de l'élève. Il connaît les responsabilités dévolues aux professeurs principaux.

Il est préparé à établir des relations avec des partenaires extérieurs auprès desquels il peut trouver ressources et appui pour son enseignement comme pour réaliser certains aspects du projet d'établissement. Dans un cadre défini par l'établissement, et sous la responsabilité du chef d'établissement, il peut être appelé à participer à des actions en partenariat avec d'autres services de l'Etat (culture, jeunesse et sports, santé, justice, gendarmerie, police...), des collectivités territoriales et des pays étrangers, des entreprises, des associations et des organismes culturels, artistiques et scientifiques divers. Il est capable d'identifier les spécificités des apports de ces partenaires.

### **Conclusion**

Pour être en mesure d'assumer la mission qui lui est confiée : ins-truire, contribuer à l'éducation et à l'insertion sociale et pro-fes-sion-nelle des élèves qui lui sont confiés, le pro-fesseur doit avoir béné-ficié d'une for-mation et acquis des com-pé-tences rela-tives à chacun des trois aspects de sa mission.

Cependant, la pleine acqui-sition de com-pé-tences aussi com-plexes et diver-si-fiées exige du temps et doit s'inscrire dans la durée, sur l'ensemble d'une car-rière qui per-mettra l'affirmation pro-gressive d'un style per-sonnel dans l'exercice du méfier. A cette fin, il est néces-saire que le pro-fesseur possède en fin de for-mation ini-tiale l'aptitude à ana-lyser sa pra-tique pro-fes-sion-nelle et le contexte dans lequel il exerce. Il doit savoir que la nature des tâches sus-cep-tibles de lui être confiées, confor-mément aux dis-po-si-tions régle-men-taires, peut varier au cours de sa car-rière : contri-bution aux actions de for-mation continue d'adultes, à la for-mation des ensei-gnants, aux actions d'adaptation et d'intégration sco-laires, et aux for-ma-tions en alternance.

Il doit être capable de prendre en compte les évolu-tions du métier résultant de l'évolution du contexte éducatif et la poli-tique conduite en matière d'éducation. La for-mation ini-tiale a déve-loppé son attention aux inno-va-tions ; il a le souci de mettre à profit les évalua-tions qui en sont faites pour infléchir son action.

La for-mation ini-tiale du pro-fesseur doit s'inscrire dans une double finalité : la pre-mière est de conduire le futur pro-fesseur à prendre la mesure de sa res-pon-sa-bilité en l'aidant à iden-tifier toutes les dimen-sions du métier ; la seconde est de lui donner le goût et la capacité de pour-suivre sa for-mation, pour lui per-mettre à la fois de suivre les évolu-tions du système éducatif et de sa dis-ci-pline et d'adapter son action aux élèves, très divers, qui lui seront confiés au cours de sa carrière.